



Mairie d'AIRION
1 Rue du Moulin
60600 AIRION
Tél : 03 44 50 04 02
mairie.airion@orange.fr
<http://www.mairieairion.fr>

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 22 octobre 2020 à 19h15 – salle du conseil municipal

Les membres du conseil municipal ont été dûment convoqués le lundi 12 octobre 2020 par voie électronique.

La séance est ouverte à 19h30 par Sandrine DRETZ, Maire.

Afin de permettre aux citoyens d'Airion d'assister au conseil municipal, la séance est filmée et retransmise en direct sur Youtube. Elle sera consultable également ultérieurement.

En présence de

- Sandrine DRETZ, Maire
- Aurélie DROBECQ, conseillère municipale
- Françoise DUPRÉ, 1^{ère} adjointe
- Julie LAGOUE, conseillère municipale
- Sophie ORDON, conseillère municipale
- Leslie PELLEIEUX, conseillère municipale
- Cédric VANDENDAELE, conseiller municipal
- Jean-Frédéric VERSTRAETE, conseiller municipal

Pouvoir donné par Eric PRIEM à Sandrine DRETZ, Maire.

Absente excusée Agnès BOILET

Absent excusé Fabien THOMAS

Introduction de la séance du conseil municipal par Sandrine DRETZ, Maire.

Rappel de l'ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 septembre 2020,
- Compétence PLUi et loi ALUR,
- Signature du CTEC de la Brèche,
- Point sur les défibrillateurs (installation et formation),
- Point candidature cantonnier,
- Point avancement dossiers des travaux 2021 (cimetière, rue SCH Paul Courroy),
- Renouvellement du poste de secrétaire de Mairie
- Projet de sécurisation du carrefour RD 158 ET rue de l'église,
- Informations diverses, éléments de calendrier,
- Questions diverses des membres du CM,
- Questions diverses du public,

Désignation d'un secrétaire de séance

Sur la base du volontariat, Sophie ORDON est secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 septembre 2020

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 septembre 2020 est soumis au vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL
9	—	—	9

Compétence PLUi et loi ALUR

Le Maire explique aux conseillers municipaux ce qu'est un plan local d'urbanisme (PLU), Airion étant doté d'un PLU à l'échelle de la commune depuis juin 2013. Ainsi, le PLU prévoit le projet de développement et d'aménagement durables (PADD) de la commune sur une période de 15 à 20 ans, définit les zones constructibles, leur vocation (habitat, activités, mixte, agricole, naturelle, etc.) et les règles écrites qui y sont applicables lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (hauteur des constructions, aspect, extérieur, distances par rapport à la voie ou aux limites séparatives, etc.).

En mars 2014, la loi Aménagement, Logement et Urbanisme Rénové (ALUR) a prévu que 3 ans après son vote soit en 2017, la compétence PLU des communes était transférée à leur intercommunalité de rattachement sauf minorité de blocage (20% des communes qui représentent 25% de la population du territoire de l'EPCI).

Pour cela, les conseils municipaux doivent se prononcer en votant pour ou contre ce transfert. En 2017, Airion a voté contre mais en dehors du délai légal donc s'est prononcé favorablement de façon tacite, le vote contre n'a pas pu être pris en compte. Pour autant, suffisamment de communes se sont prononcées défavorablement et la communauté de communes du plateau Picard n'est à ce jour pas compétente en la matière.

La loi ALUR a prévu une clause de « revoyure » au changement d'exécutif à savoir en 2020 où les communes dont l'EPCI n'est pas compétent en matière de PLU doivent de nouveau se prononcer. En l'état actuel du droit, il faut se prononcer avant le 31 décembre 2020.

Le transfert impliquera que le PLU sera élaboré à l'échelle intercommunale, en lien avec les communes du territoire. La prise de compétence n'implique pas de prescrire immédiatement un PLUi, le lancement interviendra lorsque l'une des 52 communes du Plateau Picard aura besoin de réviser son document d'urbanisme, que ce soit un PLU ou une carte communale.

Tant que le PLUi n'est pas approuvé et exécutoire, les communes restent régies par leur document d'urbanisme approuvé à savoir le PLU de 2013 pour Airion.

L'association des communautés de France (ADCF) organise un webinaire le 29 octobre matin à destination des élus, c'est un bon endroit pour poser des questions, comprendre les réticences des Maires, échanger sur le sujet, etc.

Pour information, la communauté de communes n'est pas favorable à prendre la compétence. Le Maire va se rapprocher de la CCPP pour en connaître les raisons.

Le Maire propose de différer le vote à novembre afin de permettre à chacun de s'approprier le sujet. Elle enverra le lien pour s'inscrire au webinaire et des éléments sur ce qu'est un PLUi.

Signature du CTEC de la Brèche

L'ancien conseil municipal avait délibéré pour adhérer pour signer un contrat territorial « eau et climat » avec le Syndicat Mixte de la Vallée de la Brèche (SMVB). Un petit programme d'actions a été élaboré, présenté aux élus de l'ancien conseil (réseaux de mares avec des hauteurs d'eau différentes afin de mieux gérer la zone humide soumise aux aléas climatiques et en particulier les canicules, remplacement d'une peupleraie par une aulnaie, parcours pédagogique, etc.). Ce programme permet d'accéder à des subventions pour un programme d'actions qui aura des impacts positifs sur les fonctionnalités des zones humides et donc sur les services qu'elles rendent (pièges à carbone, accueil d'une faune et d'une flore spécifique, etc.) qui couvrent le territoire communal.

Une première évaluation grossière chiffrait à environ 30 000 euros la mise en œuvre complète du programme d'actions. Les subventions mobilisables impliqueraient un coût pour la commune de 6 000 euros. Pour mémoire, la signature du contrat n'oblige pas la commune à faire les travaux. Cela sera soumis à un vote du CM. Le contrat est signé pour 5 ans.

Airion est la seule commune de la Vallée de l'Arré à l'avoir signé.

Point sur les défibrillateurs (installation et formation)

Les deux défibrillateurs (obligatoire au 1^{er} janvier 2021) ont été commandés et reçus. Un devis à la SARL BRETON a été demandé pour la pause.

La pause pourrait être faite :

- à l'ancienne cabine téléphonique située à la salle communale
- aux Garrignons vers le poste de transformation électrique, la boîte aux lettres et les containers de tri.

L'Oustal va devoir en avoir un, donc le Haras serait, après entente avec l'Oustal, couvert.

Chaque quartier du village aura ainsi accès à un défibrillateur dans un délai raisonnable.

Pour l'utilisation, Mme BOILLET a sollicité la protection civile pour une formation pour 10 personnes. Coût : 10 euros par personne.

La formation a été commandée et serait prévue début novembre ou après les travaux de la salle communale. Les 10 personnes restent à définir (géographiquement dans chaque entité). L'ATSEM sera formée en priorité.

Point candidature cantonnier

L'appel à candidatures est ouverte jusqu'au 13 novembre.

3 candidatures ont été reçues à ce jour, une devrait naturellement être écartée car le postulant n'a pas le permis de conduire.

Le 16 novembre à 18 heures une réunion est prévue avec Messieurs Priem, Thomas, Vandendaele et Verstraete pour faire une étude des candidatures.

Des RDV pour les entretiens seront programmés dans la semaine qui suit pour les candidats retenus.

Point avancement dossiers des travaux 2021 (cimetière, rue SCH Paul Courroy)

Plaque d'égout rue de l'église : pas de dépense pour la commune pour le remplacement car elle a été endommagée par la balayeuse. Prise en charge du dommage par l'assurance de l'entrepreneur.

Buts de foot de la place communale : devis en cours.

Paniers de basket : demande de devis à faire.

Par ailleurs, il faut prévoir de faire faire les contrôles obligatoires (tous les 2 ans – à vérifier) avant toute commande afin de s'assurer que les achats correspondent à ce qui est exigé en matière de jeunesse et sport. Pas de trace de contrôle depuis plus de 10 ans.

Rue du Sergent Chef Paul Courroy : RDV reportés les personnes concernées sont cas contact au COVID. Vu avec le conseil départemental pour déposer un dossier incomplet avant le 31 décembre pour faire enregistrer la demande au titre de la gestion 2021 et ainsi pouvoir compléter le dossier lorsque la situation sanitaire aura évolué favorablement.

Garde corps du cimetière : un devis de l'entreprise PRIEM d'Avrechy a été reçu. D'autres sont en cours.

Gravillonnage de l'allée du cimetière :

Devis Centrale de Rochy-Condé pour 3 ou 4 m³ de gravillons rose : 300 euros. Mr VERSTRAETE rappelle que les gravillons ont été déposés sur une couche d'émulsion afin de les coller au sol et éviter qu'ils ne bougent avec la pente.

Le maire va se renseigner auprès de la communauté de commune.

Renouvellement du poste de secrétaire de Mairie

La fin du contrat de la secrétaire est fixé au 8 décembre 2020.

Proposition de renouveler son contrat pour un an à 27 heures par semaine avant une embauche définitive. Elle a été informée lors de son embauche du souhait de pouvoir renouveler le contrat une fois afin de travailler ensemble suffisamment longtemps pour s'assurer de ses compétences.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL
9	-	-	9

La secrétaire demande un report de congés acquis pendant son premier contrat de 6 mois sur son second contrat afin de pouvoir partir en voyage début 2021. Le conseil municipal est d'accord pour le report.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL
9	-	-	9

Projet de sécurisation du carrefour RD 158 ET rue de l'église

Le projet se situe à l'angle de la maison de M. MOREL, ancien Maire.

Un don d'une portion de parcelle avait été commencé (procédure non aboutie car vente non réalisée du reste du terrain) entre la commune et la famille.

Depuis, la famille est revenue sur sa proposition car cela dure depuis 2017. Le Département a été long avant de venir (RDV le 31/08) donné sa position sur le projet et les deux propositions du bureau d'études AET transmises en 2019.

Par ailleurs, au regard du coût, de l'ampleur des travaux (abaissement des réseaux, etc.) et de l'impact sur le ruissellement des eaux pluviales depuis la RD 158 alors même qu'il n'y a jamais eu d'accident à ce carrefour, le projet ne semblait pas recueillir la faveur du Département.

Depuis, l'ensemble du terrain a été cédé et un rdv pour le bornage est prévu le 2 novembre à 15 heures. Le Maire y représentera la commune.

Informations diverses, éléments de calendrier

- 28 octobre à 17h00 : Entreprise de menuiserie traditionnelle vient établir un devis pour la remise en état de la porte de l'église et de quelques éléments de mobilier,
- 29 octobre au matin : web binaire pour le PLUi ,
- 2 novembre à 15h00 : bornage propriété de Mr MOREL,
- 3 novembre à 17h30 : premier conseil d'école avec les nouveaux parents d'élèves et le délégué de classe,
- 5 novembre à 18h30 : conférence des Maires du Plateau Picard,
- 9 novembre à 18h15 : réunion de travail,
- 10 novembre à 18h00 : tirage au sort de lots les peupleraies (7 candidats),
- 11 novembre à 11h00 : commémoration dans le cimetière,
- 16 novembre à 18h00 : point avec les membres masculins du conseil municipal sur les candidatures au poste d'agent technique,
- 17 novembre à 19h00 : conseil d'administration du CCAS,
- 19 novembre à 18h15 : séance du conseil municipal

A partir du 9 novembre (durée : environ 2 semaines) :

- pose du parafoudre dans l'église,
- installation de la climatisation à la salle communale,
- isolation du plafond et travaux de peinture dans la salle communale

Novembre (date à confirmer avec la protection civile) : formation à l'utilisation des défibrillateurs

Questions diverses des membres du CM

- 1) Mme ORDON propose de mettre en place, pour l'année prochaine, un regroupement pour le ramonage des cheminées bois et poêle à pellets afin de permettre aux administrés de bénéficier d'un meilleur tarif. Un sondage sera fait au printemps.
- 2) Mme PELLEIEUX apporte quelques éléments quant au subventionnement de l'extension du columbarium et la création d'un jardin du souvenir puisque ces dépenses relèvent de la section d'investissement. Le Maire a fait établir plusieurs devis, tous reçus. A compter de la commande, livraison dans un délai d'environ 6 mois. Le coût serait de l'ordre de 10 000 euros.

On peut demander des subventions :

- à la DETR, le dossier doit être déposé avant le 15 décembre 2020 pour subvention 2021
- à la Région, pas d'infos pour le délai légal pour déposer le dossier (doit se renseigner).
-

Concernant les tarifs des « cases » du columbarium ou du cimetière, pour l'instant ils n'ont jamais été révisés. Il faut délibérer pour cela. Ce point sera inscrit à l'ODJ d'un prochain conseil municipal. Le Maire reste en attente des éventuelles observations des membres de la commission cimetière sur le projet de règlement préparé par Mme PELLEIEUX .

- 3) M. VANDENDAELE demande ce qu'est le fond de péréquation suite au mail du FPIC envoyé par le Maire. Pour en savoir plus sur le sujet : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/fonds-national->

